



GARGENVILLE IMMOBILIER

SARL au capital de 25 000 € - RCS Versailles B 824 578 702
101, avenue de Paris – 78440 GARGENVILLE
01 30 93 60 30 / www.kimeneau.fr / contact@kimeneau.fr

JANVIER 2025

HONORAIRES DE TRANSACTION

Prix de vente (Hors honoraires d'agence)	Honoraires TTC
Jusqu'à 29 999 €	3 000 € TTC Forfaitaires
De 30 000 € à 99 999 €	8 %
De 100 000 € à 199 999 €	6 %
A partir de 200 000 €	5 %

- Ces honoraires sont à la charge du vendeur, sauf cas particulier stipulé sur le mandat de vente et sur les annonces publicitaires.
- Pour les viagers, le même taux est applicable sur la valeur estimée du bien ayant servi au calcul du viager.
- Estimation vénale d'un bien immobilier et 1^{er} renouvellement offerts. A partir du 2^{ème} renouvellement = 300 € TTC

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes, nus ou meublés, régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

- Visites du logement, constitution du dossier et rédaction et signature du bail
(À la charge du bailleur et du locataire)
 - 12 € TTC / m² de surface habitable pour les zones très tendues
 - 10 € TTC / m² de surface habitable pour les zones tendues
 - 8 € TTC / m² de surface habitable pour les zones non réglementées
- Etat des lieux d'entrée (à la charge du bailleur et du locataire)
 - 3 € TTC / m² de surface habitable
- Etat des lieux de sortie (à la charge du bailleur)
 - 6 € TTC / m² de surface habitable

Honoraires pour les baux professionnels ou commerciaux

- 1 mois et demi de loyer HC et HT + TVA, avec un minimum forfaitaire de 500 € TTC, à la charge du preneur.

Honoraires pour les annexes (Parking, garage, cave)

- 120 € TTC, à la charge du preneur.

HONORAIRES DE GESTION

Pour tout bien individuel ou en copropriété, quelle que soit la nature du bail de location

7.00 % HT soit 8.40 % TTC

(TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale)

Ces honoraires sont applicables sur le montant du loyer, des charges, de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères et des régularisations annuelles de charges. Conditions générales disponibles en agence.

HONORAIRES HORS GESTION COURANTE	HT	TTC
Constitution de dossier de contentieux <i>Transmission de dossier contentieux à Huissier, Assurance loyers impayés ou avocat</i>	100.00 €	120.00 €
Constitution de dossier de sinistre <i>Sinistres assurance type dégât des eaux</i>	150.00 €	180.00 €
Vacation exceptionnelle (<i>Taux horaire</i>) <i>Toute prestation demandée par le mandant et ne relevant pas de la gestion courante</i>	80.00 €	96.00 €
Transmission de dossier de gestion <i>Si le mandant demande un changement de gestionnaire en cours de location</i>	150.00 €	180.00 €

(TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale)